

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 AOUT

L'ESSAI DE MOBILISATION

On lit dans le *Figaro* :
« Coupons court à tant d'inquiétudes vaines : c'est le 17^e corps d'armée, dont le quartier général est à Toulouse, qui va nous donner la mesure des progrès réalisés, des espérances possibles et des critiques nécessaires. »

« La 17^e région comprend les départements suivants : Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne. Subdivisions : Marmande, Cahors, Montauban, Toulouse (quartier général), Foix, Mirande, Saint-Gaudens. »

« Le général commandant le 17^e corps d'armée est M. le général de division Bréart. »

« Il a sous ses ordres la 33^e et la 34^e division d'infanterie composées des brigades de cavalerie et d'artillerie, le 17^e bataillon du génie, le 17^e escadron du train des équipages militaires, les 17^e sections de secrétaires d'état-major et du recrutement, de commis et ouvriers militaires d'administration, d'infirmerie militaire ; enfin la 17^e légion de gendarmerie. »

« Les affiches relatives à la mobilisation seront apposées le 30 août. »

« La mobilisation embrasse une période de 17 jours, du 31 août au 15 septembre prochain. »

Le tableau suivant donnera sommairement l'ensemble des opérations.

Premier jour (31 août 1887). — La cavalerie, mobilisée en deux jours, sera dirigée, le 2 septembre, vers les points de concentration.

L'infanterie et l'artillerie divisionnaire, dont la mobilisation demande quatre jours, ne seront embarquées que le 5 septembre.

Cinquième, sixième, septième jours. — Les éléments arrivés sur le terrain, au point de concentration, commencent des manœuvres individuelles.

Huitième jour. — Tous les éléments étant arrivés, manœuvres de régiment.

Neuvième jour. — Manœuvres de brigade, artillerie et cavalerie comprises.

Dixième jour. — Manœuvres, division contre division.

Onzième jour (10 septembre). — Marche de tout le 17^e corps d'armée en une seule colonne.

Douzième jour (dimanche). — Repos.

Treizième jour (12 septembre). — Déploiement du corps d'armée contre un ennemi figuré.

Quatorzième jour. — Repos.

Quinzième jour. — Repos.

Seizième jour (15 septembre). — Dislocation.

LE PAIN CHER

On se souvient de la vieille querelle du *Pain cher*.

A la fin de la précédente législature, et dans la pensée de procurer quelque soulagement à cette pauvre agriculture française si durement éprouvée, des députés trouvèrent bon de se prononcer pour l'établissement d'une surtaxe sur les blés de provenance étrangère importés dans notre pays.

Mais les adversaires de ces députés ne manquèrent pas de leur en faire un crime.

— Nous voulons, disaient les partisans de la surtaxe en se tournant du côté des cultivateurs, protéger notre production agricole contre une concurrence dangereuse.

— Vous allez, répliquaient les députés ou les candidats des circonscriptions urbaines, provoquer l'augmentation du prix du pain, et c'est l'ouvrier qui en souffrira.

Ainsi l'on se disputait, et la dispute dure encore.

Or, voici ce que nous trouvons dans le *Voltaire* : au cours d'une polémique sur cette affaire du blé et de la surtaxe, M. Paul de Jouvencel, répondant à M. Gustave Rivet, rappelle fort justement que l'abaissement même du prix du pain ne constitue

qu'un des côtés du problème économique à résoudre.

Il ne suffit pas qu'un objet soit à bon marché pour que tout le monde en puisse acheter : encore faut-il, pour cela, posséder l'argent nécessaire ; là est le nœud de la question.

En d'autres termes, ce qui est essentiel, c'est que les ressources de chacun soient en rapport avec les dépenses obligatoires.

Pendant les dernières années de l'Empire, le pain de première qualité ne valait pas moins de 45 centimes le kilogramme. C'était cher. Personne cependant ne se plaignait : pourquoi ? — « Parce que, répond M. de Jouvencel, le travail était très abondant. »

En 1885, le pain est descendu à 32 centimes. Alors on s'est plaint : pourquoi ? — Parce que, dit encore M. de Jouvencel, le travail ayant diminué, on n'avait plus de quoi payer facilement le pain, quoiqu'il fût à bon marché. »

Voilà la vérité. On gagnait beaucoup sous l'Empire, et il n'était personne qui n'y trouvât son compte, depuis ceux qui produisaient, jusqu'à ceux qui consommaient. Du moment que le salaire des ouvriers était continu et élevé, ceux-ci n'éprouvaient aucune gêne à payer 45 centimes ; en même temps, la boulangerie, la minoterie et surtout l'agriculture se trouvaient convenablement rémunérées. C'était l'équilibre général.

Mais aujourd'hui, sous le régime de rivalités parlementaires, de défiances et d'atonie que nous traversons, cet équilibre est rompu. L'ouvrier, dont le travail est devenu incertain, irrégulier, et qui ne gagne presque plus rien, est embarrassé, hélas ! pour acheter du pain. Il n'est pas de situation plus navrante.

Mais où donc est le remède ?

Abaisser le prix du blé n'est pas une solution ; c'est un expédient, et il est fâcheux en lui-même, puisqu'il a pour premier résultat de compromettre l'agriculture nationale, de troubler, de ruiner peut-être, tant de cultivateurs qui ont le droit pourtant,

d'espérer de leurs labours une rémunération suffisante.

Il ne faut sacrifier personne ; tous les intérêts dans un grand pays doivent être solidaires.

En un moment de crise, il serait naturel et juste de faire un effort pour donner, au plus bas prix possible, du pain à ceux qui en manquent. Mais en temps normal, en temps ordinaire, c'est d'une autre façon qu'il convient de procéder.

Ce qu'il faut faire, c'est ce que faisait l'Empire : il inspirait confiance, et tout le monde travaillait et tout le monde gagnait, et la prospérité s'étendait sur tous, dans les ateliers comme dans les champs.

Oui, mais voilà justement ce que le régime parlementaire est impuissant à donner. Il n'inspire pas confiance, et la prospérité a disparu.

L'équilibre est rompu. On souffre.

Nos parlementaires, sans doute, en sont au désespoir. Affolés, ils se creusent la tête pour découvrir de petites recettes bonnes à soulager le mal existant.

Eh bien ! ce ne sont pas de petites recettes qu'on demande, c'est une réforme fondamentale.

Et ce n'est pas dans la tête des parlementaires qu'il faudrait chercher le mot du salut.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

GUERRE AUX CHATEAUX

L'Agence Havas a transmis à ses correspondants la note suivante au sujet de l'information sur les « châteaux et maisons exceptionnelles » :

« Quelques journaux ont annoncé que la direction générale des contributions directes vient d'envoyer à ses agents une circulaire les invitant à dresser immédiatement la liste, par commune, des châteaux et « maisons exceptionnelles ». Ces listes seraient préparées, ajoutent-ils, dans le but de permettre l'établissement à court délai d'une

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

VAL-RÉGIS LA GRANDE

Par Claire DE CHANDENEUX

— Eh ! le pouvais-je ?... J'ai promis de garder mon nom, et je l'ai gardé, en effet, jusqu'au jour où, sans en changer, certes, je puis accepter de nouveaux devoirs et un nouvel intérieur.

— Ainsi ?

— J'épouse mon cousin, M. de Val-Régis, que je fais, par cela même, comte de Val-Régis.

M. de Malens ne releva pas cette intrusion hardie dans le Code civil, chapitre des titres et qualifications nobiliaires.

— M. de Val-Régis est un homme heureux ! dit-il simplement.

— Tout cela est rapide, heurté, contraire à mes principes graves et à mes habitudes de réflexion, j'en conviens ; mais vous en comprendrez le motif en apprenant que deux jours à peine nous séparèrent du prononcé de l'arrêt.

— Je pense que vous obéissez aujourd'hui, comme toujours, à la droiture de votre caractère.

— Et cette décision ne vous paraît pas un rêve ?

— Puisque vous m'en parlez comme d'une réalité.

Ce n'était pas là l'approbation, dont, à son insu peut-être, elle était avide ; pourtant, comme l'accent et la physionomie de M. de Malens respiraient le plus grand calme, elle ne put espérer en tirer rien de plus précis.

— Et vous, reprit-elle, vous avez aussi quelque chose à me dire ?

— Oh ! moi, chère mademoiselle, cela vous surprendra davantage.

— Vraiment ?

— Je le redoute un peu.

— Dites quand même.

— Vous me promettez beaucoup de bienveillance ?

— Beaucoup.

— Alors, je me risque.

— Vous y mettez le temps.

— Eh bien, je voudrais aussi me marier...

— Ah !...

— Voyez-vous déjà comme vous me regardez !

— C'est que je peussais... vous m'aviez dit...

Enfin, continuez.

— Et ce mariage, que je souhaite, dépend de vous.

— De moi ?... Mais, mon pauvre ami, je viens à l'instant de vous confier...

M. de Malens se hâta de l'interrompre, l'erreur pouvant devenir dangereuse.

— Je vous demande la main de M^{lle} Marguerite.

Une stupéfaction sans pareille bouleversa les traits de M^{lle} Aure. Évidemment, il ne lui était jamais venu à l'esprit que Marguerite fût mariable, qu'on pût lui demander la main de Marguerite.

— Quelle plaisanterie ! fit-elle avec un rire contraint.

— Rien n'est plus sérieux, répondit M. de Malens sans se déconcerter.

— Mais c'est une enfant !

— Non, elle a dix-sept ans ; elle ferait une charmante et précieuse maîtresse de maison.

— Vous êtes fou !

— Pas le moins du monde.

— Marguerite !... vous !... d'où vous vient cette lubie ?

— On se lasse de l'isolement.

— Alors, on épouse quelqu'un qui convienne sous tous les rapports.

— M^{lle} Marguerite me convient on ne peut mieux.

— Regardez donc vos cheveux gris !

— Ce n'est pas généreux de me les rappeler quand je tâche de les oublier !

— Marguerite n'a que dix-sept ans, vous venez de le mentionner vous-même !

— Une rose qui s'épanouit !

— Oui, faites le poète, je vous le conseille !...

— Chère mademoiselle, le cœur a le privilège de ne pas prendre de rides.

— En attendant, votre front est moins favorisé.

— Hélas !

— Vous avez cinquante ans, il me semble ?

— J'y touche.

— Je croyais, jusqu'ici, que c'était l'âge de la sagesse.

— Eh bien ?

— C'est, paraît-il, celui des illusions... sénielles.

— Oh ! vos sarcasmes, malgré leur dureté, ne m'ébranleront pas.

— Comment, vous persistez ?

— Dame !... à cinquante ans, il faut se hâter.

— Vous vous entêtez à me demander Marguerite ?

— De toutes mes forces.

— Voyons, radevenons sérieux et ne parlons plus de cette fantaisie.

— J'en parlerai, au contraire, jusqu'à ce que vous m'avez fait une réponse catégorique.

— Vous y tenez absolument ? Eh bien, la voici : je refuse.

— Sans appel ?

— Sans appel.

— Le motif, je vous prie ?

— C'est que vous êtes vieux, mon ami, et qu'elle est jeune.

— Oh !... si ce n'est que cela !...

— Comment ?... ce n'est pas assez ! N'avez-vous pas souci des commentaires malveillants du public ?

ette d'impôt spécial sur ces immeubles. Cette information ainsi présentée est olument inexacte.

On sait que la loi du 8 août 1885 a écrit une nouvelle évaluation des propriétés bâties. Les châteaux s'y trouvent naturellement compris, mais les termes de comparaison faisant généralement défaut en qui concerne ces propriétés exceptionnelles, l'administration des contributions a dû chercher les moyens de procéder à leur évaluation dans des conditions exactitude aussi satisfaisantes que possible. C'est dans ce but qu'a été prescrite la sure suivante :

« Les receveurs de l'enregistrement prêteront leur concours en opérant, à l'aide de leurs registres, le relevé des renseignements de toute nature qui peuvent éclairer l'administration des contributions directes sur la valeur locative dont sont susceptibles les châteaux situés dans la circonscription de leurs bureaux. »

On voit donc que la seule préoccupation de l'administration a été d'assurer l'exécution aussi fidèle que possible de la loi du août 1885, et qu'aucune taxe spéciale ne pèse sur les châteaux et les « maisons exceptionnelles ».

Cette note ne dément en rien l'information qui a été donnée ; elle cherche, sans y revenir, à expliquer une classification « exceptionnelle » et illégale.

Il s'agit bien, comme nous l'avons dit, d'une guerre fiscale aux châteaux, guerre que les chaumières pourraient payer les is, car on sait, nous le répétons, comment les impôts commencent, mais on ne peut prévoir jusqu'où ils s'étendront. Et les exceptions « deviennent vite la règle en matière d'impôts. »

Monsieur le Comte de Paris a reçu, le août, à Loch-Kennard, sa résidence luelle en Ecosse, de nombreuses dépêches de félicitations et de souhaits à l'occasion du quarante-neuvième anniversaire de sa naissance. L'auguste exilé a eu la consolation de fêter ce jour entouré de toute famille.

Les blessés du dernier duel. M. de Labryère, qui est toujours à la ur de Villebon, a passé deux mauvaises ites, avec de la fièvre et de la toux ; mais ses journées sont de beaucoup meilleures. somme, il est hors de danger, mais a besoin de soins très sérieux et très délicats, jusqu'à ce que les fibres et les tissus traversés par l'épée de son adversaire soient formés. La cicatrisation externe des deux blessures est en fort bonne voie. M. de Melville espère quitter bientôt le il-de-Grâce, pour rejoindre son régiment, ème avant guérison complète. Il est à attendre qu'il ne puisse remonter à cheval ant quelque temps, afin d'éviter que sa blessure se rouvre et qu'il y ait un épanchement interne.

Des immeubles de la succession de feu M. Paul Bert, mort résident général au Tonkin, viennent d'être mis en vente sur licitation judiciaire sur la mise à prix de 427,000 fr.

M. Bussières, procureur de la République à Mont-de-Marsan, dit le *Conservateur de l'Ariège*, vient d'échanger, sans résultat d'ailleurs, une balle avec M. Henri Barrère, rédacteur du *Republicain landais*. Le duel a eu lieu dans le champ de courses de Mont-de-Marsan. L'honneur a été déclaré satisfait et la concentration républicaine faite. Ainsi le voulait la formule. Mais la dignité de la magistrature aurait voulu, croyons-nous, autre chose. On eût jadis vertement semoncé, et non pas certes sans raison, le magistrat qui aurait proposé ou accepté un duel, et qui, de ce fait, aurait même très probablement perdu sa place.

COMMERCE DE CADAVRES

La *Libre-Pensée* d'Agen a trouvé un moyen pratique de s'assurer la livraison des cadavres de ceux qui ont appartenu à l'association. Il arrivait souvent qu'au dernier moment un affilié, changeant d'avis, faisait appeler un prêtre et sollicitait ses dernières prières.

L'ingénieuse combinaison découverte par la *Libre-Pensée* d'Agen consiste à faire faire à l'associé un testament conditionnel en faveur du président de la société. Le défunt stipule qu'une somme de dix mille francs sera remise au F. Laporte, charcutier à Agen, ancien adjoint ou adjoint au maire de la ville, président de la *Libre-Pensée*, si sa famille fait passer son corps à l'église.

De cette façon, il y a toujours profit pour la société.

Si l'associé ne se convertit pas au dernier moment, ou si la famille, aimant mieux garder l'argent, laisse croire qu'il ne s'est pas converti, la *Libre-Pensée* a le cadavre.

Si l'associé se convertit et que ses héritiers, gens de cœur, tiennent avant tout à respecter ses dernières volontés, la *Libre-Pensée* a l'argent.

ALGÉRIE

Les rapatriements. — Le mercredi 17 courant, à trois heures du soir, les soldats du 2^e zouaves, retour du Tonkin, se sont embarqués pour France, sur l'*Isaac Pèreire*, accompagnés par la musique du régiment.

A ce propos, nous avons remarqué avec peine que ces malheureux zouaves suivaient la musique pêle-mêle, obligés qu'ils étaient de porter leur valise ou la malle contenant leurs effets et quelques souvenirs du Tonkin. Les plus fortunés avaient pris un Arabe pour les aider et cela donnait un aspect déplorable à la colonne. Il nous semble qu'on aurait dû faire porter les bagages dans une voiture régimentaire ou dans une prolonge du train, ce qui aurait permis à ces braves soldats de traverser une dernière fois notre ville en fiers troupiers et non en déménageurs.

Mardi soir, les officiers du régiment avaient offert un punch à leurs camarades retour du Tonkin.

— Nous lisons dans l'*Echo d'Oran* :

« Au sujet du Tonkin, un de nos concitoyens nous demande comment il se fait que le 1^{er} bataillon du 4^e régiment étranger ne soit pas encore rapatrié, alors que ce bataillon est au Tonkin depuis janvier 1885 ! »

« Certain peloton de ce bataillon, fort de 425 hommes, ne compte actuellement que 42 soldats dont 12 valides ! »

Et le même journal ajoute :

« Des cadavres, le choléra et quarante millions chaque année, voilà ce que nous vaut jusqu'à ce jour le Tonkin. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 août.

La séance conserve sa tendance à la hausse : 3 0/0, 81.85 ; 4 1/2 0/0, 108.47.

On traite l'action du Crédit Foncier à 1,357. Les obligations foncières et communales ont eu un bon courant de demandes notamment celles des emprunts 1879 et 1880 qui ne sont pas encore au pair et laissent ainsi une marge suffisante de hausse.

La Société Générale se maintient solidement à 455 pour atteindre un niveau plus élevé sitôt que le marché aura repris son activité habituelle.

La Banque d'Escompte se négocie à 468, les tendances continuent à porter ce titre vers le pair qu'il atteindra rapidement.

Les Dépôts et Comptes courants sont sans changement à 600.

La compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice qui vient d'être publié accuse d'incessants progrès. Le compte de profits et pertes se solde par un excédent de près de deux cent mille francs.

Les Polices A B de l'Assurance Financière sont l'objet de nombreuses demandes. Les petits capitalistes en quête d'un placement sûr s'y emploient avec raison par suite de son prix d'achat peu élevé et de son intérêt rémunérateur de 5 0/0.

L'action de Panama est à 368 ; les demandes portent surtout sur les obligations des diverses séries.

Le marché de nos actions de chemins de fer est calme. Les obligations atteignent leurs plus hauts cours.

Nouvelles militaires.

DEVANCEMENT D'APPEL

Les devancements d'appel à l'activité sont ouverts pour les jeunes soldats de la classe 1886 destinés à la cavalerie. A noter qu'ils ne peuvent choisir un autre corps que celui auquel ils sont affectés par le recrutement.

LA CLASSE 1886

Pour les jeunes soldats affectés au corps de troupe de la cavalerie, leur mise en route aura lieu, en une fois, savoir :

Le 3 octobre, pour les corps de l'intérieur et de la Tunisie ;

Le 17 du même mois, pour les corps stationnés en Algérie.

Les commandants des bureaux de recrutement dirigeront sur les portions actives tous les jeunes soldats attribués à des corps de troupes de cavalerie stationnés sur les terri-

toires des 6^e et 16^e régions qui seraient séparés de leurs dépôts.

On se rappellera que les jeunes soldats doivent être convoqués au chef-lieu de la subdivision de région le jour fixé pour l'appel à l'activité (3 octobre). La revue de départ doit être passée le même jour.

Toutes les fois que la marche des trains le permettra, et s'il n'en résulte aucun inconvénient au point de vue administratif, ainsi que pour le tracé des itinéraires, on devra mettre les détachements en route le jour même de la convocation (3 octobre).

L'ÉCOLE DE SAINT-CYR

On lit dans la *France militaire* :

« Les officiers et les élèves qui étaient au camp de Châlons, depuis le 6 août, sont rentrés dimanche, à une heure et demie, à Saint-Cyr. Tout le monde est en parfait état de santé. Ce séjour au camp a été très utile à l'instruction des élèves, surtout pour le tir, qu'ils ont exécuté avec les armes nouvelles en profitant des manœuvres de masse des deux brigades d'artillerie réunies au camp (1^{re} et 3^e brigades). »

« Les élèves de 2^e année ont quitté l'École lundi soir. Ceux qui sont affectés à l'infanterie partent en vertu d'un congé valable jusqu'au 1^{er} novembre, époque où ils rejoindront leurs corps. Les cavaliers, eux, rejoindront à Saumur le 1^{er} octobre, pour y faire leur année d'instruction. »

« Les élèves de 1^{re} année sont partis mardi matin pour rentrer seulement au commencement de novembre. »

« Les bâtiments abandonnés par les élèves sont livrés à une légion d'ouvriers de toutes sortes. »

« On se propose de mettre l'École dans le meilleur état de propreté possible avant la rentrée. »

« Depuis que le général Tramond est placé à la tête de notre École militaire, il s'est préoccupé beaucoup de la question d'hygiène et c'est à la bonne direction qu'il a su imprimer à tous les services que l'on doit de n'avoir pas eu à constater depuis longtemps aucune épidémie sérieuse dans cette pépinière de nos officiers de l'avenir. »

« Nous félicitons donc et nous remercions en même temps M. le général Tramond, pour la sollicitude dont il entoure nos camarades de demain. »

Concentration de troupes

A CHATELLERAULT

Le maire de Châtellerault informe le public qu'à l'occasion de la concentration des troupes du 9^e corps d'armée, pour les manœuvres d'automne, la ville de Châtellerault devra cantonner, les 8 et 9 septembre, 380 officiers, 10,030 hommes de troupes, et 1,228 chevaux de divers régiments.

Les propriétaires de vignes ou de terrains ensemencés, ou non récoltés, sont invités à les indiquer par un signe apparent.

Les habitants, qui subiraient des dommages par suite des manœuvres, doivent, sous peine de déchéance, déposer leurs réclamations à la mairie, dans les vingt-quatre heu-

— Je peux les redouter, mais sans leur sacrifier mes desseins.

— Et votre dignité ?

— Je ne la crois pas compromise.

— Vous vous trompez : vous seriez facilement père de cette enfant, et vous songez à être son ami !

— Ma vieille amitié ferait accepter ce que cette lion aurait de disproportionné.

— Rien ne fait accepter le ridicule.

— Et vous prétendez que ce serait ?...

— Oui, en mon âme et conscience, ce serait le ridicule !

M. de Malens, qui avait parlé à demi voix, la penchée et l'air confus, releva vivement le ton, prit la main de M^{lle} Aure surprise, et, la gardant bien en face, de ses grands yeux francs, lui dit d'un accent profondément ému :

— Mon amie, pardonnez-moi : je vous ai trompée ! Remerciez-moi : je vous éclairciss...

— Je si jamais songé à épouser Marguerite. Mais, en riant avec sagesse et logique comme vous venez de le faire, vous avez renoncé vous-même à épouser M. de Val-Régis !

Elle recula, pâlit et retint comme un cri sur ses lèvres. Un banc était près d'elle ; elle s'y assit, et deux larmes chaudes montèrent usquement à ses yeux. Elle était atteinte en son cœur par la foudroyante simplicité du rai-

sonnement de son ami.

M. de Malens la considéra quelques secondes avec une sincère pitié, puis discrètement, sans un mot, sans un geste, il s'éloigna et disparut.

En rentrant chez lui, il dit à son vieil domestique :

— Jean, fais ma valise ; je vais passer un mois à Paris.

La prostration de M^{lle} de Val-Régis ne dura que quelques instants. Bientôt, elle releva sa tête inclinée et chercha du regard celui qui venait de lui porter un si rude coup. Il était sur l'extrême limite du jardin et marchait sans se retourner. Elle lui envoya un adieu, un geste énigmatique qu'il ne vit pas, et ses lèvres balbutièrent ce mot d'amère gratitude :

— Mon véritable ami !

Puis, chancelante, elle se dirigea vers la maison. Marguerite, qui la savait dehors, venait à sa rencontre avec une pelisse ouatée.

— Vous êtes une imprudente, ma chère Aure ! dit-elle de sa douce voix ; au jardin, si matin !... et sans manteau !

La vue de Marguerite, son affectueux regard, et jusqu'à sa fraternelle attention, bouleversèrent en ce moment la sœur aînée. Cette jeunesse, cette fraîcheur, c'était le règne nouveau.

— Merçi, dit-elle, je n'ai pas froid.

Et, sans parler davantage, elle alla s'enfermer

chez elle. Une heure après elle sonna :

— Ce billet chez M. de Malens, et vite !

Le domestique courut, mais rapporta bientôt le billet intact. M. de Malens venait de partir pour Paris.

M^{lle} Aure déchira l'inutile papier et écrivit une nouvelle lettre, cette fois à l'abbé Vitel.

Elle le pria de l'excuser auprès de ses hôtes, se sentant souffrante et incapable de les recevoir, lui demandait de vouloir bien les garder à déjeuner au presbytère, et de plus, de leur faire entendre qu'un prompt départ serait le meilleur parti qu'ils eussent à prendre.

Elle accompagna l'envoi de cette missive d'un appétissant spécimen des richesses de sa basse-cour et des réserves de sa cave. Puis, plus tranquille, elle fit défendre sa porte à tout le monde, même à Marguerite, qui ne comprenait absolument rien à ce brusque revirement.

La pauvre enfant, si habituée qu'elle dut être à ne compter pour rien dans les décisions de sa sœur, ne put se soustraire à un serrement de cœur douloureux en constatant une fois de plus, et dans une circonstance si délicate, le profond abandon de sa destinée. Elle ne savait point tout cependant ; mais l'émotion d'Edmond, l'hésitation comique du notaire, le triomphe mal contenu de sa sœur avaient fait quelque lumière dans son esprit. Sans oser se croire le prix, le

gage de la réconciliation désirée, elle sentait vaguement qu'elle y était pour quelque chose ; et son rêve, à peine entrevu, s'envolait à plaines ailes !

M. le curé fut assez surpris de la lettre et de l'envoi gastronomique de M^{lle} Aure. Si peu qu'il fût au courant de la situation, sa connaissance du cœur humain l'aidait à la démêler. Il pressentit le petit drame intime sous le jacobinisme du style et se mit charitablement en devoir de satisfaire aux vœux de sa paroissienne.

Prévenu par la servante, M^e Krémelonnec ne tarda pas à descendre au presbytère.

Edmond y faisait au même instant son apparition, attiré par le besoin de confiance qui pousse la jeunesse à ouvrir son cœur. C'était l'abbé Vitel qui, le premier, lui avait parlé de Marguerite. Il venait encore parler de Marguerite avec l'abbé Vitel. Mais la nouvelle qu'il reçut, dès le seuil, l'atteignit dans le plus secret repli de son cœur.

(A suivre.)

Nanette, qui est depuis trente ans dans la même maison, voit, l'autre jour, sa maîtresse tomber en syncope.

Quand celle-ci revient à la vie, elle trouve Nanette en proie au plus grand désespoir.

— Vous craigniez donc bien que je meure, ma pauvre Nanette ?

— Oh ! pour sûr, madame... Pensez donc ! j'allais me trouver sans place.

qui suivent le passage ou le départ de la troupe.

Le maire de Châtellerault fait savoir aux habitants qu'il a reçu une note, ainsi conçue, de M. le colonel du 90^e régiment d'infanterie :

« Nous prions M. le maire de prévenir les habitants qu'aucun marché n'est passé pour les légumes, l'épicerie et les autres denrées alimentaires, que les achats seront faits sur place, et qu'il y aura lieu d'approvisionner les marchés en conséquence. »

Le maire de Châtellerault fait connaître que le 90^e sera en cette ville le 9 septembre et que son effectif est de 30 officiers et 3.005 sous-officiers et soldats.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA MOBILISATION. — Toute la presse parisienne, y compris les journaux militaires, confirment que c'est le 47^e corps d'armée (quartier général à Toulouse) qui est mobilisé, ainsi que nous l'annonçons en tête de notre première page.

Par arrêté préfectoral du 18 août 1887, les conseils municipaux des communes des arrondissements d'Angers et de Saumur ont été convoqués le dimanche 4 septembre, à l'effet de nommer deux conseillers municipaux pour faire partie de la commission chargée, aux termes de l'article 3 de la loi du 8 octobre 1883, de préparer la liste des commerçants patentés qui devront concourir à l'élection des juges consulaires.

Courses de vélocipèdes à Saumur

Dimanche 28 août 1887

De grandes Courses vélocipédiques, organisées par le Véloce-Club Saumurois, auront lieu demain dimanche, 28 août 1887, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, place du Chardonnet.

Cette fête, sous la présidence d'honneur de M. le Sous-Préfet de Saumur, sera donnée avec le gracieux concours de l'Harmonie Saumuroise.

Voici le programme des courses :

1^{re} Course de Bicycles, réservée aux membres de la Société du Véloce-Club Saumurois.

1^{er} prix, médaille de vermeil; 2^e, médaille d'argent; 3^e, un objet d'art.

2^e Course internationale (Bicycles), réservée aux membres des Sociétés de Tours, Angers, Blois, Nantes, Rennes, La Roche-sur-Yon, Saumur.

1^{er} prix, 400 fr.; 2^e, 50 fr.; 3^e, 20 fr.; 4^e, 10 fr.

3^e Course de Tricycles, réservée aux membres du Véloce-Club Saumurois.

1^{er} prix, médaille de vermeil; 2^e, médaille d'argent; 3^e, médaille d'argent; 4^e, médaille de bronze.

4^e Course internationale (Tricycles), réservée aux membres des Sociétés d'Angers, Tours, Blois, Nantes, La Roche-sur-Yon, Rennes, Saumur.

1^{er} prix, 50 fr.; 2^e, 30 fr.; 3^e, 20 fr.; 4^e, médaille d'argent.

5^e Course de Monocycles. — 1^{er} prix, 15 fr.; 2^e, 10 fr.

6^e Handicap d'honneur. — Un objet d'art.

Le prix des places est ainsi fixé : tribunes, 2 fr.; chaises, 1 fr.; demi-pourtour de piste, 50 centimes.

Le Courrier s'indigne que l'on puisse supposer que ses gens tendraient les bras au roi arrivant.

Pour tous ceux qui se rappellent l'attitude du Courrier sous le précédent régime, il ne paraîtra nullement impossible qu'un roi ne soit accueilli avec faveur par le professeur de patriotisme du Courrier.

Il y en aura bien d'autres, du reste, qui ne reculeront point devant un aplatissement réel pour devenir conservateurs... de leur place.

M. Benoist, ancien député, est nommé receveur particulier à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), en remplacement de M. Vernas, admis à la retraite.

Est-ce M. Benoist, le conseiller général

du canton de Baugé? L'Anjou, préoccupé de son sort, poseit hier cette question :

« M. Benoist est-il mort? Est-il en déplacement à l'étranger? ... comme jadis l'ancien député? Nous prions le Patriote ou le Ralliement de vouloir bien nous rassurer sur ce sujet, et rassurer par suite les amis politiques du conseiller général de Baugé. »

» On nous assure que, le mardi 16 août, jour du marché, M. Benoist circulait dans les rues de Baugé, toujours très agité, à la recherche des rares amis politiques qui restent attachés à sa fortune bien ébranlée.

» Tel courait après le député qui, maintenant, néglige le simple conseiller général et reçoit même froidement des avances qui paraissent intéressées.

» Les temps sont changés; M. Benoist seul ne change pas. Rare autrefois à la Chambre, il devient aussi rare au Conseil général. Seul parmi les conseillers généraux, il n'a pas daigné faire parvenir au président du conseil ses excuses ou tout au moins ses regrets de ne pas avoir fait jusqu'à aujourd'hui jeudi le moindre apparition aux séances de cette session si importante où tous les intérêts du département sont traités.

» Ce n'est pas que nous regrettons outre mesure l'absence de M. Benoist. Nos amis politiques sauront prendre en main au Conseil général les intérêts du canton de Baugé, si complètement abandonné. Quant aux amis politiques de M. Benoist, nous leur laissons la parole. — MILES. »

L'Anjou a le mot de l'énigme et annonce aujourd'hui que c'est bien notre Benoist qui est nommé receveur particulier à Saint-Jean de Maurienne.

Le gouvernement de la République ne pouvait laisser plus longtemps dans l'embarras ce fidèle serviteur. Une recette particulière, même à Saint-Jean de Maurienne, est plus productive que la place de conseiller général; mais gageons que M. Benoist eût de beaucoup préféré une recette générale?

Patience, ce sera sans doute pour plus tard.

En attendant, en voilà encore un de casé!

HYGIÈNE HIPPIQUE

La commission d'hygiène hippique a enfin achevé le classement des rapports adressés en 1884 et en 1885 par les vétérinaires militaires sur différentes questions ressortissant à leur spécialité.

Les rapports de MM. Wiant, du 9^e hussards, Labori, du 23^e d'artillerie, Demion, du 15^e dragons, ont été classés respectivement avec les nos 1, 2 et 3.

Viennent ensuite par ordre de mérite : MM. François, du 13^e d'artillerie; Comery, du 16^e dragons; Thomas, du 10^e hussards; Dangel, de l'École d'application de Saumur; Viseux, du 44^e cuirassiers; François, du 4^e chasseurs d'Afrique, et Baron, du 20^e dragons.

On annonce le mariage de M^{lle} Madeleine d'Andigné, fille du comte et de la comtesse, née de Croix, nièce du général marquis d'Andigné, sénateur de Maine-et-Loire, avec le comte de Kérouartz, conseiller général des Côtes-du-Nord.

COMMUNE DE GENNES

L'Assemblée dite de la Saint-Louis aura lieu à Gennes demain dimanche.

Il y aura jeux divers de 2 heures à 4 heures. Feu d'artifice, illumination et retraite aux flambeaux.

Des places seront réservées aux marchands étalagistes.

THOUARS. — Le Concours de pêche à la ligne a parfaitement réussi. Les pêcheurs étrangers avaient répondu largement à l'appel qui leur avait été adressé par le Comité.

Voici les noms des lauréats : 1^{er} prix d'honneur, médaille de vermeil, M. Gargot, de Thouars; 2^e, médaille d'argent, M. Civarrière, de Thouars.

4^e prix, une canne à pêche, M. Baudrais, de Missé; 2^e, médaille de bronze, M. Jules Berge, de Thouars; 3^e, médaille de bronze, M. Legrand, de Poitiers; 4^e, une canne à pêche, M. Marsillac, de Thouars; 5^e, Bijoux de fantaisie, M. Ferragu, de Chinon; 6^e, une canne à pêche, M. Béliard, de Thouars; 7^e, une canne à pêche, M. Bau-

din, de Pas-de-Jeu; 8^e, une vareuse de pêche, M. Tavernier, artiste dramatique; 9^e, deux bambous et un panier, M. Massobre, de Thouars; 10^e, une paire de souliers de pêche, M. Quillet, de Thouars; 11^e, un chapeau de pêche, M. Martin, de Chinon; 12^e, de consolation, M. Benjamin Airault fils, de Thouars.

Six prix d'outillage perfectionné ont été décernés à MM. Clément, de Saumur; Le-grand, de Poitiers; Hulin, de Thouars; Merlet, de Thouars; Martin, de Chinon; Ferragu, de Chinon.

Parmi les fêtes offertes demain dimanche, aux Ponts-de-Cé, à l'occasion de l'érection de la statue de Dumnacus, nous remarquons :

3 heures : Régates internationales auxquelles prendront part les sociétés nautiques d'Angers, de Nantes, de Tours, de Saumur et de Châteaugontier.

4 heures : Concert dans l'île Forte, par la musique du 135^e de ligne, l'orphéon de Sainte-Cécile et Angers-Fanfare.

7 heures : représentation donnée par les artistes de la Comédie-Française avec le concours de la musique du 135^e de ligne.

9 heures : grande retraite aux flambeaux, fête vénitienne sur la Loire et feu d'artifice.

NOS ANCIENS ARTISTES

Grand succès, au Casino de Royat, pour la troupe lyrique qui a joué devant une salle comble le charmant opéra-comique de Varney, le Moulin joli.

Nous y remarquons deux artistes qui appartenaient, la saison dernière, à la troupe de M. Neveu.

M^{lle} Guilbert, sous son travesti de capitaine de dragons, s'est fait souvent applaudir, en tenant à ravir le beau rôle de Gaston.

M^{lle} Féal s'est fort convenablement acquittée de celui de Pâquerette.

M. Heurteau, directeur de la Compagnie d'Orléans, a adressé aux directeurs de la voie et du matériel de l'exploitation et de la traction des instructions au sujet des étrangers employés soit à titre permanent, soit à titre auxiliaire, dans les différents services dont ils sont chargés.

Aux termes de ces instructions, les employés et ouvriers qui demanderont désormais à entrer à la Compagnie devront fournir la preuve qu'ils sont Français ou naturalisés Français.

Tous les étrangers indistinctement qui font partie du personnel de la Compagnie sont invités à se faire naturaliser dans un délai fixé ou à quitter la Compagnie.

Les étrangers qui font partie de la Compagnie étaient en très petit nombre. Ils sont tous d'origine belge ou suisse.

TOURS.

Puisque l'on continue en Allemagne à faire des procès aux personnes affiliées à la Ligue des patriotes, celle-ci, par l'organe de son comité de Tours, émet les vœux suivants, dont l'Union libérale demande la prise en considération :

« 1^{er} Que tous les membres des Kriegervereine soient considérés comme espions et poursuivis conformément à la loi sur l'espionnage votée récemment par les Chambres, adoptant ainsi la jurisprudence admise par la cour de Leipzig vis-à-vis des membres de la Ligue des patriotes; »

« 2^e Que le gouvernement fasse voter d'urgence la loi déposée par M. Steenackers, frappant nos nationaux d'un droit proportionnel au nombre d'étrangers qu'ils emploient chez eux. »

A titre de renseignements, le National ajoute que les Kriegervereine sont des sociétés dans le genre de la Ligue des patriotes, avec cette différence que les membres habitant l'étranger sont tenus d'espionner pour le compte de leur gouvernement.

Il paraît que l'administration fait faire en ce moment une enquête sur les officiers ministériels.

Le Courrier des Alpes nous apprend, en effet, que lesdits officiers ministériels en Savoie, ont reçu « une feuille de papier couverte au recto et au verso de questions auxquelles on les invite à répondre. D'un côté se trouvent les demandes concernant,

entre autres, l'état de fortune. De l'autre côté, il s'agit de l'attitude politique, de la situation sociale, etc.; c'est le parquet qui doit fournir ces renseignements. »

Ce genre de questionnaire est, dit-on, en usage dans les temps qui précèdent la période électorale. Il se peut donc que ce soit l'indice d'élections prochaines. D'autre part, étant donné l'état de nos finances, il est à présumer que, si on demande aux officiers ministériels des renseignements sur leur état de fortune, c'est moins pour leur offrir de l'argent que pour leur en demander. Ils feront bien de se méfier.

IMPORTATIONS ALLEMANDES

Les ministères de l'intérieur et du commerce sont informés de l'entrée en France d'un grand nombre de colis renfermant des chromo-lithographies fabriquées en Allemagne, et représentant sous le titre : défenseurs de la France, les généraux Boulanger, Saussier, Ferron, Lewal et l'amiral Aube.

Ces chromos sont expédiés à des maisons parisiennes qui les revendent pour nos populations rurales et ouvrières à des détaillants de la province.

Il nous paraît utile d'informer les acheteurs qu'ils favorisent ainsi le commerce allemand au détriment du nôtre.

LA MODE CET HIVER... POUR LES GOMMEUX

On l'a dit avec raison : Ce sont les fous qui font les modes, et ce sont les sages qui les suivent.

Un journal de mode nous annonce que l'hiver prochain les hommes porteront, en ville comme en soirée, « les gilets extrêmement ouverts; »

Les pantalons très larges; Les manches de la redingote, de la jaquette ou de l'habit seront tout à fait étroites, laissant dépasser la moitié de la manchette.

La Petite Guerre

Voici le sommaire du trente-et-unième numéro de la Petite Guerre, journal satirique hebdomadaire (rédacteur en chef, M. Léo Taxil) :

Les Bienfaits de la République, Léo Taxil. — Petite Revue. — Le supplice des déclarations, Pierre Marcel. — Prédications pour la semaine, Le Sorcier d'En-Face. — Les vols à l'Américaine, Tony Gall. — Turbulences, La Tête de Bois. — La France Maçonnique, etc., etc.

Feuilleton : Les Admirateurs de la Lune, Léo Taxil et Tony Gall.

La Petite Guerre publie régulièrement la liste de tous les Francs-Maçons de France.

La Petite Guerre est l'un des plus intéressants et le plus complet des journaux hebdomadaires parisiens; le numéro 10 centimes. L'abonnement, très modique, est de un franc pour deux mois, à titre d'essai, et de trois francs pour six mois, six francs par an. Direction et administration : 54, rue de Lille, à Paris.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à aller visiter, quand ils iront à Paris, la Bataille de Rezonville (Gravelotte), récemment inaugurée, 5, rue de Berri (Champs-Élysées).

Ce panorama, à coup sûr un des chefs-d'œuvre de l'art moderne, s'étend sur une surface de dix-huit cents mètres carrés. Il a été exécuté par les deux plus grands peintres militaires de notre époque, DETAILLE et DE NEUVILLE. C'est une admirable peinture d'une puissance rare, d'une magie extraordinaire, donnant exactement l'idée de cette mémorable journée du 16 août 1870, glorieuse pour nos armes, et qui, vaillamment disputée, coûta aux armées française et allemande près de trente-deux mille officiers et soldats.

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la SOIF. Excellent aussi pour la toilette. — 47 ans de succès, 44 récompenses. Dépôt partout.

REFUSER LES IMITATIONS

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploit de MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,
Et à la requête de M. André Lemoine, propriétaire, demeurant à Nueil-sous-Passavant, agissant en qualité de maire de ladite commune, et en vertu d'une délibération du conseil municipal de Nueil, du vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, approuvée par arrêté préfectoral du onze août mil huit cent quatre-vingt-six,

Pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, n° 12 ;
Néanmoins a été faite :

1^o A M. le procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur ;
2^o à M^{me} Virginie Gautier, propriétaire, épouse de M. Elie Gautier, également propriétaire, avec lequel elle demeure au bourg de la commune de Nueil-sous-Passavant ;
De l'expédition dument en forme d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour :

1^o De la copie collationnée d'un acte passé devant M^e POCROU, notaire à Nueil, en présence de témoins, le vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et transcrit, contenant vente par M. Elie Gautier, propriétaire, et M^{me} Virginie Gautier, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble au bourg de la commune de Nueil, au requérant qualités, qu'il s'agit d'immeubles, sis au bourg de la commune de Nueil, compris au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 68, 69, 70, 71 et 72. polygonne 15 de la section K, consistant en : 1^o une maison d'habitation attenante à l'église et faisant face à la place, comprenant deux pièces au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, grenier sur le tout ; ladite maison actuellement en démolition ; 2^o une portion de cour, longeant le mur nord de l'église ; 3^o un hangar, situé au fond de la cour, à l'est et attaché à l'église ; 4^o une petite parcelle de terrain, située derrière la sacristie actuelle et tombant perpendiculairement sur la rue du Robinet à la cure ; 5^o la mitoyenneté du mur séparatif d'entre la parcelle ci-dessus et les servitudes de la caserne de gendarmerie,
Et ce moyennant le prix principal de dix mille francs, en sus des charges ;

Avec déclaration que ladite notification leur était aussi faite conformément aux dispositions de l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles dont il s'agit seraient et demeureraient définitivement purgés et libérés entre les mains de M. Lemoine, es-qualités, de toutes hypothèques de cette nature non inscrites ;

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires desdits immeubles étaient, indépendamment des vendeurs :

I. — Pour une partie :
1^o L'hospice de Nueil ;
2^o M^{me} Jeanne Tessier, épouse de M. Louis Lemoine, propriétaire, décédé à Nueil, le quatorze janvier mil huit cent quarante-un ;
II. — Pour l'autre partie ;
1^o M^{me} Marie-Elise-Eugénie Gautier, épouse de M. Pierre-Jean Gautier, décédée à Nueil, le dix-sept décembre mil huit cent soixante-deux ;
2^o M. Louis Gautier ;
3^o M^{me} Marie Tenio, épouse de M. Hilaire Gautier, et M. Hilaire Gautier, en leur vivant propriétaires à Nueil ;
4^o M. Elie-François Gautier, propriétaire à Nueil, décédé ;
5^o M. Louis Tessier, également propriétaire à Nueil, décédé.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèque légale, n'étant pas connus de M. Lemoine, es-qualités, il ferait publier ladite notification dans un des journaux d'annonces judiciaires de l'arrondissement de Saumur, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Et l'avoué de la commune de Nueil-sous-Passavant,
V. LE RAY.

Etude de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

1^o DU Château de Parnay ET SES DÉPENDANCES

Consistant notamment en :
Servitudes diverses, Terrasse ayant une magnifique vue sur la Loire, Chapelle, Serres, très belles Caves, Jardin anglais, Potager, Verger, Maison de closier, Clos de vignes, Terres labourables, Bois taillis, Prés, Pâtures et Quettiers,

D'une contenance d'environ 19 hectares 83 ares 65 centiares ;

2^o DE DEUX
Pièces de Vigne et d'un Bois Taillis,

D'une contenance de 1 hectare 23 ares 85 centiares,

Le tout situé commune de Parnay, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

Mise à prix : **64.633 fr. 35.**

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des criées dudit Tribunal, le **samedi 10 septembre 1887, à midi.**

S'adresser, pour les renseignements :

A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

Etude de M^e BEUROIS, notaire à Restigné.

A VENDRE A L'AMIABLE,

La belle Propriété DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT DE

RAGUIN

Située communes de Langeais et Avrillé (Indre-et-Loire),

Comprenant : Chalet, Ferme et Moulin, le tout d'une contenance de 84 hectares 15 ares 30 centiares, se décomposant ainsi :

Terre.....	23 h. 26 a. 25 c.
Vigne.....	4 " "
Pré et pâture.....	8 32 85
Sapinière en plein rapport.....	24 82 25
Taillis.....	15 09 40
Landes.....	8 05 85
Fosse et mare....	58 70
Total égal.....	84 15 30

Chasse très giboyeuse, pêche. Cette propriété appartient à M. HUBERT-SALMON, de Restigné.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BEUROIS, dépositaire des titres et plans.

A CÉDER

Pour cause de santé,

CAFÉ RESTAURANT

Bonne condition.
S'adresser au bureau du journal.

DÉCHETS POUR VOLAILLES A VENDRE

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat ;

Comprenant :

1^o Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour ;
Grande pelouse, canal d'eau vives, pièce d'eau ;
Belle avenue de tilleuls ;
2^o 4 hectares 30 centiares de prés et terres.

S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, ancien avoué.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,
Grande Maison

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Billange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (295)

A LOUER

Pour le 1^{er} octobre,

MAISON ET JARDIN

REMISE ET ÉCURIE
Rue de Bordeaux, 39.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, 43. (522)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Écurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MURAY-GOUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (577)

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX CHIENS DE CHASSE

Un ÉPAGNEUL et un BRAQUE anglais, bien dressés et garantis ;
PLUSIEURS AUTRES CHIENS de race, non dressés, que l'on céderait à de bonnes conditions.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUYAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Coteaux à 80 et 100 francs la barrique ;
Vin rouge nouveau à 80 fr. ;
Vin rouge supérieur à 100 francs ;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins présentent 8 1/2 à 10 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande.

A VENDRE

Une TONNE pouvant couvrir sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

M. GUBERT, comptable, pouvant disposer de quelques heures dans la journée, désirerait écriture ou comptabilité. S'adresser rue du Temple, 4.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LES NUITS DU PÈRE LA CHAISE

Par LÉON GOZLAN.

LES RIVALITÉS

Par ARMAND LAPOINTE.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES
Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amelot, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 33^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an..... 6 fr.
pour six mois..... 3 fr. 50
pour trois mois..... 2 fr. 50
Étranger (Union postale)..... 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 15, rue de Tournon, à Paris.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat
BUREAU CENTRAL : rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DE DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC
VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuissées

DE MM. WICKHAM FRÈRES, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier et bandagiste.
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 238 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 234 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. » Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.
Certifié par l'Imprimeur soussigné.